

MUNICIPALITÉ DE PORTAGE-DU-FORT AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné aux contribuables de la susdite municipalité **Que :**

Si vous avez des carrés de sable pour enfants que votre terrain a été inondé, retirez la totalité du sable pour le remplacer par du sable propre, conçu spécialement pour les carrés de sable.

Attention : Les sacs de sable destinés à la protection des bâtiments lors des inondations, même ceux qui n'ont pas servi, ne doivent en aucun cas être utilisés pour concevoir des carrés de sable. Le sable pour les espaces de jeux des enfants doit être, avec certitude, exempt de matières organiques, toxiques ou dangereuses.

Les sacs de sable utilisés devraient être retournés à la municipalité.

Pour en savoir plus sur la façon de vous départir de vos sacs de sable, consultez la section « Je veux me débarrasser de matières résiduelles – Citoyens » du guide « En cas d'inondation » d'Urgence Québec.

Donné à Portage-du-Fort ce 24^{ième} jour de mai
2019.

Lisa Dagenais

Directrice Générale

MUNICIPALITY OF
PORTAGE-DU-FORT
PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN by the undersigned
secretary-treasurer of the aforesaid municipality,
THAT:

If you have sandboxes for children and your property has been flooded, remove the entire sand to replace it with clean sand, specially designed for sandboxes.

Attention: Sandbags intended for the protection of buildings during floods, even those that have not been used, should not be used to design sandboxes. Sand for children's play areas must be, with certainty, free of organic, toxic or hazardous materials.

Sandbags used should be returned to the municipality.

For more information on how to dispose of your sandbags, see the "I want to get rid of residual materials – Citizens" section of Emergency Québec's "In the event of a flood".

Given at Portage-du-Fort on the 24th day of May, 2019.

Lisa Dagenais

Director General